



HAL
open science

Diversification des usages de la nature : quelle cohabitation temporelle et spatiale ?

Vincent Bawedin

► **To cite this version:**

Vincent Bawedin. Diversification des usages de la nature : quelle cohabitation temporelle et spatiale ?. 2005. hal-00280465

HAL Id: hal-00280465

<https://hal.science/hal-00280465>

Submitted on 18 May 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

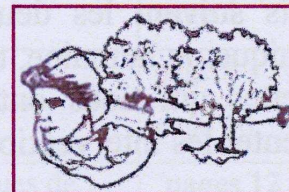
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Actes du Colloque

« Diversification des usages de la nature : quelle cohabitation temporelle et spatiale ? »

sous la coordination de Vincent BAWEDIN

Colloque national organisé par le
Comité Nature & Citoyenneté



Le samedi 9 octobre 2004 à Amiens (Somme) - amphithéâtre Dewailly - dans le cadre des

Semaines Régionales de
l'Environnement (SRE)

avec le soutien

de la DIREN Picardie,

du Conseil Régional de Picardie,



et de l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (**Ufolep**), du Comité Régional Olympique et Sportif de Picardie (**CROS**), du Comité Régional de la Randonnée Pédestre (**CRRP**) de Picardie, de la Fédération régionale des Conseils de Parents d'Elèves (**FCPE**) de Picardie et de la Fédération départementale de la Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen (**LDH**) de la Somme.



et l'aval scientifique

du laboratoire de recherche Géolittomer - Nantes, Littoral Environnement Télédétection Géomatique, UMR 6554 CNRS de l'Université de Nantes.



Octobre 2005

Comité Nature & Citoyenneté 3, place L. Dewailly - 80000 Amiens

hal-00280465, version 1 - 18 May 2008

Préambule

Avertissement et recommandation aux lecteurs :

Le Comité Nature et Citoyenneté, organisateur de ce colloque et en charge d'en diriger les Actes, vous prie de bien vouloir l'excuser de la forme finale qu'ont pris ces derniers ; à savoir une présentation « minimaliste ».

En effet, il était préalablement convenu d'enregistrer les interventions et les débats suivant les deux séances du colloque. Or, un incident, d'origine technique ou humaine, totalement indépendant de notre volonté, a fait que les cassettes qui nous ont été rendues étaient vierges ! Impossible donc de présenter les interventions et débats tel qu'initialement souhaité.

C'est pourquoi ces Actes se limitent à un rendu des textes, exhaustifs ou résumés dans les grandes lignes, selon ce que nous aura donné chacun des intervenants.

Malgré le fait que nous ne soyons aucunement responsable de cette déconvenue, l'enregistrement n'ayant pas été assuré par nos services nous vous remercions de votre compréhension tout en restant conscients que, si cela peut entraîner quelques frustrations, ceci n'altère qu'à minima la qualité des problématiques soulevées lors de ce colloque et retransmises ici. Merci aux participants et en particulier aux intervenants de ne pas nous en tenir rigueur.

Enfin les interventions et/ou articles n'engagent, dans leur fond comme dans leur forme, que leurs auteurs.

Pour tout référencement bibliographique, merci d'utiliser la forme indiquée :

- pour le référencement de l'ouvrage global :
Bawedin V (coord.), (2005), *Actes du colloque national « Diversification des usages de la nature : quelle cohabitation temporelle et spatiale ? »*, Amiens, 9 octobre 2004, DIREN Picardie, Conseil Régional de Picardie, Ed. Comité Nature & Citoyenneté, 34 p.
- pour le référencement d'un article et/ou d'une contribution de l'ouvrage (ex.) :
Kalaora B (2005), *Tourisme et développement durable*, p. 28 à 31 in Bawedin (coord.), *Actes du colloque national « Diversification des usages de la nature : quelle cohabitation temporelle et spatiale ? »*, Amiens, 9 octobre 2004, DIREN Picardie, Conseil Régional de Picardie, Ed. Comité Nature & Citoyenneté, 34 p.

Table des matières

Préambule	deuxième de couverture
Table des matières	page 2
Liste et coordonnées des auteurs et intervenants	page 3
Comités d'organisation et de lecture	page 3
Programme & sommaire	page 4
Ouverture du colloque	pages 6 à 11
Co-ouverture (Vincent Bawedin – Comité Nature & Citoyenneté)	page 6
Co-ouvertue (Laurent Roy – DIREN Picardie)	page 9
Co-ouverture (Alain Peccard – DRDJS de Picardie)	page 10
Première séance : une demande sociale croissante de « pratiques de nature » toujours plus variées : quelles conséquences induites ?	pages 12 à 18
Ouverture de la séance (Denis Cheminade – CNOSEF)	page 12
Sports de nature : lieux et pratiques en Picardie (Philippe Courtin et Christophe Tellier – CDOS de l'Aisne et CROS Picardie)	page 13
Des activités sportives controversées : ignorantes ou attentives... voire contribuant à la protection de l'environnement ? Quelques pistes à suivre... (Arnaud Jean – UFOLEP)	page 17
Les espaces naturels : un produit de consommation ? Pratiques et régulations (Jean-Christian Cornette – SMACOPI)	page 18
Deuxième séance : faut-il une cohabitation dans le temps et dans l'espace ? Cas concrets et discussion...	pages 19 à 32
Ouverture de la séance (Vincent Bawedin – Comité Nature & Citoyenneté)	page 19
Passionnés de nature : l'inéluctable mais complexe entente (Paul-Henry Hansen-Catta – FDC de l'Aisne)	page 20
Deux jours hebdomadaires de non-chasse dans le Morbihan : pourquoi et comment ? (Guy Bonnefous – FDC du Morbihan)	page 22
Le développement durable : une idée pour vivre ensemble ? Deux exemples picards... (Jean-François Gérard et François Chapelin-Midy – Association « Vie & Paysages »)	page 25
Tourisme et développement durable (Bernard Kalaora – Université de Picardie Jules Verne, CELRL)	page 29
Clôture du colloque (Pascal Dacheux – Conseil Régional de Picardie)	page 33
Liste des présents	page 34
Objectif, contexte et résumé	quatrième de couverture

**Actes du colloque « diversification des usages de la nature :
quelle cohabitation temporelle et spatiale ? »**
Liste des auteurs ou intervenants

Vincent BAWEDIN, Président fondateur, Comité Nature et Citoyenneté, 3 place Louis Dewailly 80000 Amiens, vincent.bawedin@univ-nantes.fr

Guy BONNEFOUS, Président, Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan, 6 allée François-Joseph Broussan - BP 409 - 56010 Vannes

François CHAPELAIN-MIDY, Délégué départemental, association « Vie et Paysages » - section Oise, 60117 Vez

Denis CHEMINADE, Directeur, Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) - mission développement, 1 avenue Pierre de Coubertin 75640 Paris cedex 13

Jean-Christian CORNETTE, Directeur, SMACOPI, 1 place de l'Amiral Courbet 80100 Abbeville, jeanchristiancornette@baiedesomme.org

Philippe COURTIN, Président, Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Aisne (CDOS), 3 rue Nestor Grehant 02000 Laon, aisne@franceolympique.com

Pascal DACHEUX, Vice-président, Conseil Régional de Picardie, 11 Mail Albert 1^{er} - BP 2616 - 80026 Amiens cedex 1, pascal.dacheux@picardie.fr

Jean-François GERAK, Président fondateur, association « Vie et Paysages », BP 128 - 02404 Château-Thierry cedex, vieetpaysages@free.fr

Paul-Henry HANSEN-CATTA, Président, Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aisne, avenue Charles De Gaulle 02930 Laon cedex 9, fd.chasse02@wanadoo.fr

Arnaud JEAN, Directeur adjoint, Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP), 3 rue Récamier 75341 Paris cedex 7, contact@ufolep.org

Bernard KALAORA, Professeur, Université de Picardie Jules Verne ; Conseiller Scientifique, Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres (CELRL), 36 quai d'Austerlitz 75013 Paris

Alain PECCARD, Inspecteur, Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS) de Picardie, 20 square Friant - 4 Chênes 80035 Amiens cedex 1, mjs080@jeunesse-sports.gouv.fr

Laurent ROY, Directeur, Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) de Picardie, Cité Administrative, 56 rue Jules Barni 80040 Amiens cedex, diren@picardie.ecologie.gouv.fr

Christophe TELLIER, Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) de Picardie, CREPS, 30 square Friant - 4 Chênes 80048 Amiens cedex 1, picardie@franceolympique.com

Comité d'organisation :

Vincent Bawedin, Monique et Jean-Marie Laout, Alain Nédélec, Jean-Louis Piot, Jean-Louis Puchala et Marie-Martine Roussel.

Comité de lecture :

Vincent Bawedin (Comité Nature & Citoyenneté, Géolittomer CNRS - LETG UMR 6554 de l'Université de Nantes), **Jean-Marie Laout** (retraité de l'Education Nationale, Président d'honneur de la Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen – Fédération LDH de la Somme), **Jean-Paul Legrand** (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Picardie), **Alain Nédélec** (Comité Nature & Citoyenneté, membre du Comité Directeur National de l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique UFOLEP – commission développement), **Jean-Louis Piot** (Comité Nature et Citoyenneté, Conseiller Général de la Somme), **Daniel Pipart** (Président du Comité Régional de la Randonnée Pédestre de Picardie) et **Jean-Louis Puchala** (Fédération régionale des Conseils de Parents d'Elèves de Picardie).

Organisé le 9 octobre par le Comité Nature & Citoyenneté dans le cadre des Semaines Régionales de l'Environnement, ce colloque a bénéficié du soutien financier de la DIREN et du Conseil Régional de Picardie et de l'appui scientifique du Laboratoire CNRS Géolittomer LETG - UMR 6554 de l'Université de Nantes. Plusieurs associations ont également contribué à son bon déroulement (voir la page de couverture des Actes).

Programme & sommaire

14h15 :

Propos introductifs : **Vincent Bawedin**

Président, Comité Nature & Citoyenneté

Président, Fédération de la Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen de la Somme (LDH)

Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche en géographie, Université de Nantes - Laboratoire Géolittomer LETG-UMR 6554 du CNRS

14h25 :

Ouverture :

Pierre Mirabaud,

Préfet de la région Picardie, Préfet de la Somme (*ou son représentant*)

Alain Peccard

Inspecteur de la jeunesse, des sports et des loisirs ; Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports

14h45 : Séance n° 1 : Une demande sociale croissante de « pratiques de nature » toujours plus variées : quelles conséquences induites ?
--

Président : **Denis Cheminade**

Directeur de la mission développement, Comité National Olympique et Sportif (CNOS)

Co-auteur de l'Agenda 21 du sport français en faveur du développement durable

14h55 :

« Sports de nature : lieux et pratiques en Picardie ». Rapport d'étude.

Philippe Courtin* et **Christophe Tellier****

* Président, Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Aisne (CDOS Aisne)

** Rédacteur, pour le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS Picardie), de l'étude susmentionnée.

15h15 :

« Des activités sportives controversées : ignorantes ou attentives... voire contribuant à la protection de l'environnement ? Quelques pistes à suivre... »

Arnaud Jean

Conseiller technique national, Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique (UFOLEP)

Membre du Conseil National des Sports de Nature du CNOS

15h30 :

« Les espaces naturels : un produit de consommation ? Pratiques et régulations. »

Jean-Christian Cornette

Directeur, Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde (SMACOPI)

16h00 à 16h30 : Discussion avec la salle (questions-réponses)

Pause

16h45 :	Séance n° 2 : Faut-il une cohabitation dans le temps et dans l'espace ? Cas concrets et discussion...
---------	--

Président : **Vincent Bawedin**

Président, Comité Nature & Citoyenneté

Président, Fédération de la Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen de la Somme (LDH)

Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche en géographie, Université de Nantes - Géolittomer LETG-UMR 6554 du CNRS

16h55

« Passionnés de nature : l'inéluctable mais complexe entente »

Paul-Henry Hansen-Catta

Président, Fédération des Chasseurs de l'Aisne

17h10

« Deux jours hebdomadaires de non-chasse dans le Morbihan : pourquoi et comment ? »

Guy Bonnefous

Président, Fédération des chasseurs du Morbihan

17h25

« Le développement durable : une idée pour vivre ensemble ? Deux exemples picards : le coteau de Chartèves et les bassins de l'ancienne sucrerie de Vauciennes »

Jean-François Gérard* et **François Chapelain-Midy****

* Président fondateur, association « *Vie et Paysages* »

** Délégué départemental de l'association « *Vie et Paysages* » - Oise

17h45

« Tourisme et développement durable : point de vue réflexif et sociologique sur les espaces littoraux »

Bernard Kalaora

Professeur de sociologie, Université de Picardie Jules Verne

Conseiller scientifique au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)

18h00 à 18h40 : Discussion avec la salle (questions-réponses)

18h45 :

Clôture du colloque :

Claude Gewerc

Président, Conseil Régional de Picardie (ou son représentant)

Pot de clôture

Ouverture du colloque

Vincent Bawedin,

Président fondateur du Comité Nature et Citoyenneté,
Président de la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) de la Somme,
ATER à l'Université de Nantes, Géolittomer LETG-UMR 6554 CNRS.

Mesdames, mesdemoiselles, Messieurs bonjour et bienvenue.

Le Comité Nature et Citoyenneté, avec ses partenaires, est heureux de vous accueillir, dans le cadre des Semaines Régionales de l'Environnement, à ce colloque.

Nous avons ici même, il y a bientôt trois ans, organisé un colloque intitulé « *Apprendre et partager la nature* » avec la participation notamment de la DIREN Picardie et de l'Inspection académique de la Somme. Il y était question de la nécessité d'apprendre pour rendre le partage possible :

- apprendre à mieux connaître le patrimoine naturel pour mieux appréhender sa fragilité et en avoir une connaissance commune d'une part,
- mais aussi apprendre à mieux se connaître les uns les autres pour rendre la cohabitation plus aisée.

Cela nous avait paru important d'insister sur les notions complémentaires d'éducation et de partage dans une région où l'explication par certains des causes du débordement de la Somme en 2001 montrait une « inculture crasse » en matière d'environnement. Nous avons réuni alors le monde de l'Education et les acteurs de l'environnement – il s'agit parfois des mêmes –.

L'idée du colloque d'aujourd'hui, intitulé « *diversification des usages de la nature : quelle cohabitation temporelle et spatiale* » est apparue opportune à l'heure où la multiplication, ou en tout cas la perception d'une présence accrue, d'activités de loisir de pleine nature a été remarquée sur l'ensemble du territoire national à des degrés divers mais aussi localement. C'est, par exemple, dans le

sud-est de la France l'escalade de parois rocheuses où nichent des espèces de rapaces menacées comme l'Aigle de Bonelli ou le Vautour percnoptère, tous deux inscrits à l'Annexe 2 de la Convention de Berne. Il existe alors, dans le Vaucluse en l'occurrence, une concertation entre clubs d'alpinisme et associations naturalistes pour faire en sorte que les sites les plus sensibles, où l'on trouve ces espèces, ne soient pas fréquentés, au moins durant la partie de l'année la plus vitale pour les oiseaux. Ces concertations fonctionnent et le principal est que chaque partie comprenne les enjeux qui sont en présence et fasse le meilleur choix, souvent un compromis entre préservation de la biodiversité, libertés individuelles voire aspects socio-économiques. **Mais le compromis est-il toujours possible ?** Notamment avec des activités plus « lourdes », dont certaines nécessitent l'utilisation d'engins motorisés. Citons, de façon non exhaustive, le jet-ski, le quad – ou moto à quatre roues –, le kite-surf – ou planche à cerf-volant – et de nombreuses autres activités aussi inventives que palpitantes. On assiste bien, ces dernières années, à une multiplication de ces types de sports, qui répondent à une demande sociale forte dans notre société où les loisirs tiennent une place toujours plus grande, où les aspirations à la nature sont également croissantes.

Il est bien évident que ces activités n'ont pas la même incidence sur l'environnement selon qu'elles sont encadrées ou non. Tout dépend également de la manière dont elles sont encadrées. Ce point tiendra, je pense, une place importante dans ce colloque.

En tout état de cause, les espaces « naturels » – avec des guillemets à naturels car quels espaces le sont encore à part peut-être les

glaces de l'Antarctique – sont le support physique, géographique de ces activités. Et, que la nature, au sens d'entité, du site soit indifférente ou non à la pratique de ces sports,

il y a toujours un risque d'impact sur le milieu. En plus de cet impact sur l'écosystème, il y a aussi un risque d'« interférences » avec les autres activités, avec les autres utilisateurs des mêmes espaces. C'est pourquoi la question est posée de savoir s'il faut une cohabitation temporelle et spatiale. La question insiste évidemment sur les notions d'espace et de temps et non pas sur celle de cohabitation car, de fait, elle est inéluctable. Doit-on aller vers une compartimentation de l'espace, avec des zones réservées à tel ou tel type d'activité ? Dans ce cas, ne risque-t-on pas une dérive communautariste qui remettrait en cause l'indivisibilité du territoire ? Doit-on réserver tel jour à tel type d'activité (ou non-activité) ? Les questions restent ouvertes.

Pour y répondre, ce qui ressort bien souvent, et pour réussir à appréhender les aspirations de chacun et leurs éventuelles conséquences sur le milieu et les hommes, c'est la nécessité d'une approche interdisciplinaire. L'approche globale, et les interventions au cours des deux séances qui vont suivre le montreront, est indispensable pour mener à bien la concertation, la compréhension et l'entente concernant la fréquentation voire l'aménagement des territoires. De nombreuses lois se sont succédé dans ce domaine : la loi Voynet sur l'aménagement du territoire, les lois relatives à la chasse, respectivement la loi Voynet en juillet 2000 et la loi Bachelot de juillet 2003, la loi Buffet du 6 juillet 2000 sur le sport, chargée notamment de faire des propositions en matière de CDESI (Commissions Départementales des Espaces Sites et Itinéraires) où la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés est promue. D'autres initiatives ont été mises en place, comme l'Agenda du sport français en faveur du développement durable dont il sera question.

Le but de ce colloque, outre de rassembler ce qui est éparé en matière d'utilisateurs des espaces, c'est d'essayer de réfléchir ensemble,

tout en s'appuyant sur des exemples concrets, à un moyen de concilier la fréquentation croissante des espaces par des usagers aux activités de plus en plus variées avec, d'une part, la protection de sites remarquables et,

d'autre part, le respect de l'ensemble des usages qui existent. L'Opération Grand Site en baie de Somme, menée par la DIREN et le SMACOPI, aspire à répondre à cette problématique. On voit là qu'un des moyens d'y arriver est de prendre, comme fil directeur, la notion de développement durable. A condition de la comprendre. Un autre concept me paraît essentiel : celui de l'intérêt général. **Y a-t-il d'ailleurs développement durable si l'intérêt général ne prédomine pas sur les intérêts catégoriels ?** Et nous arrivons là au cœur de questions qui ne doivent pas être éludées ; je dirai même qui ne peuvent pas être éludées.

Toutes les activités, qui ont cours dans les espaces naturels, se valent-elles, en terme, notamment d'impact sur le patrimoine naturel mais également culturel ?

Toutes sont elles acceptables ? Est-il concevable que des activités récréatives contrarient, voire supplantent des activités professionnelles ?

Et plus généralement, quel utilisateur de la nature doit-on être ? La question, à l'heure de l'intégration de la charte de l'environnement dans la constitution, n'est pas négligeable. **Serons-nous des utilisateurs de la nature consommateurs ou des utilisateurs de la nature citoyens ?** Les deux sont-ils seulement conciliables ? C'est à ces questions que, je l'espère, nous tenterons de répondre

Et pour ce faire, je suis heureux que participent activement à ce colloque le monde du sport, de la chasse, des universitaires, des aménageurs et des associations de protection de l'environnement – même si toutes ne sont pas là, et j'en profite pour excuser, à sa demande amicale, le Président de l'association Picardie Nature –. D'autres auraient pu être sur l'estrade mais ils sont présents dans la salle et le temps réservé au débat permettra à chacun, je l'espère, de pouvoir s'exprimer. Le programme est dense. Le temps dont nous disposons est bref, je demanderai donc à tous de respecter les

horaires prévus et les indications des présidents de séances. Avant de laisser la parole aux représentants de l'Etat, je remercie ceux sans qui ce colloque n'aurait pu voir le jour : le Conseil Régional de Picardie, la DIREN Picardie et les associations suivantes : le Comité Régional Olympique et Sportif de Picardie, le Comité de la Randonnée Pédestre de Picardie, l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique et Sportive, la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves de Picardie et la Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen de la Somme (LDH).

Je remercie Monsieur Laurent Roy, Directeur régional de l'environnement (DIREN Picardie) et représentant de Monsieur le Préfet ainsi que Monsieur Alain Peccard, Inspecteur à la DRDJS d'avoir accepté d'être là et leur donne respectivement la parole pour co-ouvrir ce colloque.

Bon colloque à toutes et à tous !

Laurent Roy, Directeur Régional de l'Environnement (DIREN Picardie),
représentant de Monsieur **Pierre Mirabaud**, Préfet de la région Picardie, Préfet de la Somme.

(Résumé de l'intervention)

Excuses du Préfet de la région Picardie, retenu par ailleurs.

Le thème du colloque revêt une particulière actualité :

- le modèle « traditionnel » de gestion des espaces naturels et ruraux, où les « producteurs » d'espace (les agriculteurs notamment) en étaient les principaux « consommateurs » (chasse, notamment), a perdu beaucoup d'actualité.

Il était d'ailleurs largement théorique, voire caricatural (cf. notamment le rôle de la grande bourgeoisie industrielle depuis le 19^{ème} siècle dans l'aménagement des grands domaines cynégétiques sur le littoral picard) ;

- le développement de la population urbaine se traduit par l'extension d'usages récréatifs multiples des espaces naturels, souvent découplés du droit de propriété ; ces nouveaux usagers viennent d'ailleurs souvent chercher une nature idéalisée, représentation empreinte de nostalgie (recherche des « paysages d'antan ») et d'ambiguïtés (quête prétendue d'authenticité mais plébiscite de fait d'une nature mise en scène, voire contrefaite) ;

- en parallèle, s'est développée la prise de conscience que la préservation de l'environnement était un impératif d'intérêt général : naissance de scientifique, conférence de Rio, fondatrice des concepts de développement durable, etc.

- Cette situation est génératrice de conflits d'usage de plusieurs types :

- conflits entre producteurs et consommateurs d'espace : dégâts de gibiers (chasse / agriculture et sylviculture), randonnées sur terrains privés, etc.

- conflits entre catégories d'usagers de l'espace : partage spatio-temporel de l'espace entre randonneurs et chasseurs, entre VTT ou randonnées équestres et marcheurs, etc.

- conflits entre certains usages et protection de l'environnement au titre de l'intérêt général : jet-ski et protection des phoques en baie de Somme, surfréquentation d'espaces naturels, etc.

- Quelle politique pour prévenir ou résoudre ces conflits :

- le développement durable comme nouveau paradigme ; les conflits d'usage ne sont certes pas solubles dans le développement durable, mais ses concepts permettent de rechercher des convergences de valeurs et d'intérêts stratégiques et donc des démarches « gagnant – gagnant » : ex. les orientations régionales de gestion de la faune sauvage et de préservation des habitats (ORGFH) ;

- la nécessité d'une territorialisation de ces concepts pour les rendre concrets ; les conflits peuvent ainsi quitter le champ idéologique pour être objectivés : des réponses pratiques, opérationnelles, peuvent alors être cherchées : ex. opération grand site (OGS) baie de Somme, documents d'objectifs Natura 2000, etc.

- importance de l'éducation et de la formation pour disposer d'un langage et de références communs : contre-exemple : rumeur suite aux inondations de la Somme et dialogue impossible avec les sinistrés comme énoncé précédemment.

En conclusion, l'essentiel est sans doute de mettre en place des dispositifs locaux de débat pour une résolution des conflits : vers une nouvelle gouvernance.

Alain Peccard, Inspecteur de la jeunesse, des sports & des loisirs à la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports (DRDJS) de Picardie.

Nous assistons, à l'heure actuelle, à un double phénomène :

- les usagers de la nature sont de plus en plus nombreux,
- les pratiques sont de plus en plus diversifiées.

Nul besoin de rappeler l'importance économique du tourisme en France : 97,1 milliards d'euros en 2001, 752 000 emplois dans l'hôtellerie, les cafés et restaurants, 1,5 milliards de nuitées.

La Picardie serait-elle également terre de tourisme ? Nul doute qu'elle bénéficie d'atouts non négligeables : par son positionnement géographique d'abord : entre l'Île de France et le Nord Pas de Calais, elle se situe également au sud de l'Angleterre et des Pays Bas. Elle bénéficie par ailleurs d'une image de terre préservée et de nombreuses possibilités de pratiques, avec un littoral surchargé saisonnièrement et un arrière pays riche de rivières, plans d'eau et massifs forestiers. Quelques chiffres seulement dans le domaine des sports de nature :

- 60 000 hectares de massifs forestiers
- 16 000 km de chemins inscrits dans les PDIPR
- 7000 km de randonnées permanentes cyclotouristes.
- 533 lieux de pratique recensés par l'étude sports de nature (mais cela sera détaillé par la suite).

A signaler également un patrimoine historique et culturel important. Enfin, la Picardie est bien desservie en axes autoroutiers et en voies ferrées.

Essayons d'avancer un peu dans la compréhension de ce double phénomène de développement de la fréquentation du milieu naturel et de diversification des pratiques.

1/ Quels sont les usagers de la nature et que recherchent-ils ? :

- simple besoin de plein air ou de balades dans la nature,

- observateurs de la faune ou de la flore,

- pratiquants sportifs plus ou moins intenses,
- pratiquants d'activités traditionnelles telles que la chasse ou la pêche.

Ainsi, aux utilisateurs classiques du milieu naturel, viennent s'ajouter de nouveaux utilisateurs, sur la base d'activités bien connues : équitation, vélo, marche ou activités nautiques, mais également d'activités nouvelles telles que le kite-surf, le speed-sail ou le jet-ski. Toutes activités qui apportent des contraintes supplémentaires et sur lesquelles il convient de réfléchir.

Cela ne va pas sans entraîner des conséquences en termes :

- de qualité des pratiques : En existe-t-il des bonnes et des mauvaises ? Quid des activités motorisées ?
- de qualité d'encadrement, avec toute la problématique de la formation.
- de sécurité des matériels et des aménagements.

2/ Quelles conséquences sur le milieu naturel et sa fréquentation ?

Il est possible de noter différents effets induits :

- une sur fréquentation ponctuelle et saisonnière sur certains lieux, alors que la pratique est plus diffuse ailleurs,
- une sensibilité plus ou moins accentuée de certains milieux eu égard à la fréquentation. On ne peut démultiplier à l'excès la fréquentation, au risque de dégrader les milieux,
- des conflits d'usage sur le territoire, soit avec d'autres usagers : kayakistes et pêcheurs, promeneurs et chasseurs par exemple ; soit avec la faune, c'est le cas des grimpeurs dans certaines falaises lors de la nidification d'espèces comme les rapaces pour reprendre cet exemple.

On pourrait continuer dans l'analyse en ajoutant les conflits potentiels entre randonneurs et VTTistes sur des chemins, etc.... Il est aussi possible d'ajouter que la

découverte de la nature, outre l'équilibre apporté à nos contemporains, leur permet de mieux la connaître et de les sensibiliser à sa

protection. Il convient donc d'accompagner le développement des pratiques de façon raisonnée et dans la plus grande concertation.

3/ Une autre caractéristique ne saurait être occultée, celle des impacts économiques :

On pense évidemment :

- aux prestations liées aux activités,
- aux achats ou location de matériels,

mais, bien entendu, les impacts sont plus larges :

- ainsi de l'hébergement et de la restauration et des petits commerces locaux,
- de même, le développement des activités de nature occasionne des répercussions sur les transports à tous niveaux : SNCF, péages, carburants, etc.... Des chiffres seraient certainement évocateurs. L'économie générée, qu'elle soit directe ou indirecte, est considérable.

En passant, il est possible de relever qu'à travers les 3 points qui viennent d'être abordés (social, environnemental et économique) se retrouvent les 3 piliers du développement durable, cela avec la concertation nécessaire, qui représente la bonne gouvernance. Dans ce contexte, l'intérêt général doit évidemment passer avant l'intérêt particulier.

Avant de conclure, quelques remarques relatives au MJS. Celui-ci a pris en compte le succès actuel des pratiques de nature. Parmi ses objectifs prioritaires :

- favoriser l'accès aux sports de nature par le plus grand nombre, mais dans le respect des bonnes pratiques et dans le cadre du développement durable ;
- mettre en place des référents sport de nature dans chaque service déconcentré ;
- la réalisation d'un état des lieux relatif aux espaces, sites et itinéraires de nature ;
- la volonté de mettre en place une concertation avec tous les partenaires proches des activités de nature.

Parallèlement, le CNOSF a élaboré l'agenda 21 du sport français. Parmi les idées fortes, on peut signaler :

- le développement durable dans l'approche des politiques sportives,
- un sport respectueux de l'environnement,
- et une économie sportive au service du développement durable.

Je vais conclure avec le rappel de quelques citations :

- le développement durable : « développement qui répond aux besoins du présent sans porter atteinte à la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins »
- l'écotourisme : « c'est le fait de voyager de manière responsable dans des régions naturelles de façon à protéger l'environnement et favoriser le bien-être de la population locale »
- le partage de l'espace : « le même espace sera perçu par un protecteur de l'environnement comme habitat idéal pour des espèces rares, comme un territoire à la valeur scientifique extraordinaire pour un biologiste ou un botaniste, comme un espace possédant une valeur économique importante pour un forestier, comme un fantastique terrain de chasse pour un chasseur, tandis que d'autres encore seront tout simplement sensible à sa beauté ».

Je vous remercie de votre attention.

Première séance

Une demande sociale croissante de « pratiques de nature » toujours plus variées : quelles conséquences induites ?

Président de séance : *Denis Cheminade*

Directeur de la mission développement, Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)
Co-auteur de l'Agenda 21 du sport français en faveur du développement durable.

Les sports de nature constituent une part importante de l'activité de la Mission Développement que je dirige au CNOSF. Nous avons deux chantiers principaux :

- Le Conseil National des Sports de Nature qui regroupe l'ensemble des fédérations dont les activités s'exercent dans la nature, qu'elles soient terrestres et de neige, nautiques ou aériennes.
- Le Développement Durable, ce qui nous a conduit à élaborer et faire adopter par l'ensemble du mouvement sportif, "l'Agenda 21 du sport".

La Picardie est une région où, pour le dirigeant sportif national, "il se passe des choses" dans le domaine des sports de nature. Les interventions de cette première partie d'après-midi vont le montrer. En préalable à nos travaux, je voudrais vous proposer deux observations :

1/ Le colloque porte sur la diversification des usages de la nature. Pourquoi et depuis quand définir la nature par ses usages ? Longtemps la nature a d'abord été un fait dans lequel l'homme devait s'inscrire, au mieux se réaliser. Que sous entend cette notion d'usage ? Je ne développerai pas mais soulignerai que cette approche, "par l'usage", de la nature n'est pas neutre.

2/ Ces usages, nous allons les approcher par le filtre des sports dits de nature, c'est-à-dire des sports qui se pratiquent dans la nature. On décrit ces sports comme modernes, nouveaux. Cependant ces sports "modernes" sont nés pour la plupart d'entre eux à la fin du 19^{ème} siècle (Aviron, Cyclisme, Voile, Equitation). Parlons-nous toujours des mêmes sports ?

Depuis la fin du 19^{ème} siècle, le sport a évolué, s'est transformé profondément mais d'une manière finalement linéaire.

Sommes-nous aujourd'hui dans le même schéma, l'évolution des sports de nature, des nouveaux usages de la nature s'inscrivent-ils dans une logique de continuité par rapport au passé ? Ou au contraire assistons-nous à un changement, une rupture ?

En 1980 on parlait du sport de l'An 2000. Tout le monde imaginait ce sport comme le prolongement de ce qu'il avait vécu. En 2004, nous y sommes. Et la question « continuité ou rupture ? » mérite d'être posée. Dans tous les cas, la réponse apportée influencera fortement la manière dont demain nous aurons à conduire nos organisations. S'il y a continuité, nous savons faire, s'il y a rupture, nous serons sans doute en terre inconnue.

C'est aussi à travers cet éclairage que je vous invite à partager les travaux de cet après-midi et à entendre chacun des intervenants sans ignorer cette interrogation : continuité ou rupture ?...

« Sports de nature : lieux et pratiques en Picardie » (Rapport d'étude).

Philippe Courtin, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) de l'Aisne
&
Christophe Tellier, Rédacteur, pour le Comité Régional Olympique et Sportif (CROS Picardie), de ce rapport.

A) Présentation de l'étude (par Christophe Tellier) :

• Le contexte :

Que ce soit sous la forme de compétitions ou dans le cadre des loisirs, le développement des activités sportives de nature est rapide. La Picardie est une région qui ne manque pas d'atouts dans ce domaine. Son cadre naturel d'abord (espaces préservés, rivières importantes, grands massifs forestiers, bande littorale, etc...), mais aussi sa proximité de bassins de population importants qui peuvent constituer des publics demandeurs. Et pourtant, au-delà de réussites locales incontestables (côte picarde, parc de l'Aillette), il y a peu de projets en réserve sur l'ensemble de la région et des retards sont perceptibles par rapport à d'autres régions comparables.

Fort de ce constat, la Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS) d'Amiens et le Comité régional olympique et sportif (CROS) de Picardie ont réalisé un état des lieux régional qui s'est traduit par la parution d'une étude : **Sports de nature : lieux et pratiques en Picardie.**

• Les objectifs :

Le mouvement sportif et les services déconcentrés de l'Etat avaient la volonté de recenser les lieux et d'analyser les pratiques de sports de nature en région. Par la suite, l'étude doit permettre aux acteurs d'avoir des outils d'aide au développement pour le mouvement sportif, les services d'Etat, les collectivités, les partenaires du tourisme.

• Les résultats :

Deux approches ont été définies : l'une par discipline sportive et l'autre par territoire sur la base des 15 inter territoires du Conseil régional de Picardie.

Afin d'illustrer cette étude, l'exemple de **l'aviron** peut être détaillé pour ce qui concerne l'activité sportive et pour le territoire, la

Picardie maritime. Pour chaque activité sportive, quatre points ont été retenus :

a) La présentation de l'activité :

L'aviron est un sport qui a la réputation d'être parfois élitiste. Pourtant cette activité a aujourd'hui la volonté de toucher un public plus large en proposant des embarcations et des prestations adaptées ou encore en labellisant les écoles d'aviron de une à trois étoiles. La fédération cherche à développer les randonnées à l'aviron et l'aviron de mer, signes de l'évolution de ce sport vers l'ouverture au plus grand nombre.

En Picardie, l'aviron compte 1 ligue, 3 comités départementaux, 7 clubs (sur 366 en France), 2 064 licenciés (39 771 en France) et 9 lieux de pratiques.

Les manifestations phares sont les régates de l'Aillette (3500 participants) et les championnats inter régionaux de l'Aillette.

b) Les lieux de pratiques :

Les sites sont bien répartis sur l'ensemble du territoire (4 dans l'Aisne, 2 dans l'Oise et 3 dans la Somme) et la majorité des grandes zones urbaines ont un site (sauf Beauvais). Il est surtout intéressant de noter le nombre de sites potentiels sur lesquels l'aviron a été pratiqué. Ces sites peuvent permettre le développement de l'activité, notamment sur la côte picarde où des sites d'aviron de mer sont peut-être à étudier.

Les enjeux et les problématiques tournent autour des axes suivants :

- ↳ Chercher à développer l'activité sur les sites potentiels, peut-être en l'associant à d'autres activités nautiques,
- ↳ Préserver le site de régates de l'Aillette,

- ↳ Réaliser des parcours de randonnée communs avec le canoë-kayak,
- ↳ Etudier les opportunités de

développement de l'aviron de mer sur le littoral,

- ↳ Etre attentif aux menaces sur des sites de pratiques par le projet de canal à grand gabarit.

c) pratiques :

Une nette augmentation des licences en 2002 est à signaler et semblerait s'expliquer par une augmentation des licences scolaires. Les licences picardes représentent 5,2% des licences françaises alors que la région ne possède que 7 clubs.

- La finalité de pratique principale de cette activité est aujourd'hui les loisirs. Réputé difficile, ce sport a donc su attirer une autre forme de pratique que les compétiteurs en adaptant ses prestations. Les autres finalités correspondent ici à une dimension pédagogique de la discipline, notamment avec les milieux scolaires ou les centres de vacances.
- Les pratiques exercées simplement dans le cadre des associations sportives sont aujourd'hui minoritaires.
- La part des licences scolaires et des prestations ponctuelles (centre de loisirs, aviron entreprise ...) est largement majoritaire, ce qui tend à prouver la volonté d'ouverture au grand public.
- Cette activité reste en très grande majorité exercée dans le cadre de loisirs de proximité, peu de pratiquants effectuant plus de 15km.
- Les pratiques hebdomadaires (43%) et mensuelles (22%) vont dans le sens de la place importante des pratiques de loisirs par rapport aux pratiques compétitives (les pratiques quotidiennes représentent 22% des pratiques).
- La part importante des moins de 20 ans (60%) s'explique essentiellement par le poids de l'accueil des structures scolaires et des centres de vacances. A noter également que 18% des pratiquants ont plus de 40 ans.

- 38% des pratiquants sont des femmes

d) L'analyse d'activités :

• EDUCATION

Le poids important des scolaires ou des centres de vacances dénote l'intérêt pédagogique que peut avoir l'activité. Toutefois on peut penser que son intérêt pédagogique se situe prioritairement au niveau de l'éducation motrice.

La technicité relègue parfois au second plan les possibilités d'éducation à l'environnement.

• PROMOTION TOURISTIQUE

Pour l'heure, on peut considérer le poids touristique de l'activité comme insuffisant. Et pourtant, on ne peut pas faire le même constat pour toutes les régions puisque certaines développent des activités d'aviron de mer et les randonnées référencées par la fédération (20 au total pour des séjours de deux à huit jours) attirent de plus en plus de rameurs. Ce type d'initiatives est peut être à développer dans la région.

• DEVELOPPEMENT DU MONDE ASSOCIATIF

Le développement de l'aviron de loisirs peut être un facteur de développement intéressant pour les associations. Néanmoins, ce constat est sans doute à modérer car l'encadrement et surtout les embarcations sont très coûteuses et donc les activités de loisirs parfois peu rentables.

• LOISIRS DE PROXIMITE

Cette activité semble adaptée aux loisirs de proximité d'autant qu'elle s'ouvre de plus en plus à tous les publics : des plus sportifs à ceux qui cherchent simplement à découvrir les plaisirs de la rivière.

A RETENIR

L'aviron s'efforce de sortir de son image traditionnelle et compétitive. Les pratiquants qualifiés de « loisirs » ont une place de plus en plus importante dans les associations qui ont compris l'intérêt qui est le leur de s'adapter à l'importance de ces nouveaux modes de pratique. Toutefois, on peut estimer que le

potentiel picard est encore insuffisamment exploité en matière de randonnées, de base d'aviron découverte ou d'aviron de mer. Pour **le territoire**, la zone de l'inter territoire a été retenue. L'exemple de la **Picardie maritime** représente 169 communes, 8 communautés de

communes, 125 322 habitants et 3 territoires (le Ponthieu-Marquenterre, l'Abbevillois et le Vimeu).

Le poids des sports de nature, leur structuration avancée présentent un caractère exemplaire. Même si la prise en compte des sports de nature n'apparaît pas directement dans les territoires, elle se fait de manière induite dans les politiques de développement durable. Le cadre naturel exceptionnel est bien sûr propice au développement des activités, le tout sur un territoire qui base en partie son image sur le développement durable et la préservation des paysages et des sites naturels.

Il est également à noter sur cet inter territoire :

- ↪ Le projet de base nautique à Saint Valéry,
- ↪ Un cadre naturel remarquable,
- ↪ Une concentration forte de lieux de pratique (81),
- ↪ Le plan Vélo côte Picarde (274 km de pistes),
- ↪ Le poids des activités nautiques (char à voile, kayak de mer, pirogue, voile, ...),
- ↪ La randonnée équestre et race de chevaux "Henson",
- ↪ Le parcours permanent de course d'orientation de Crécy en Ponthieu,
- ↪ Des liaisons cyclables vers Ault au sud et le Nord - Pas de Calais au nord sont à l'étude,
- ↪ Des manifestations d'envergure.

L'ensemble de l'étude est illustré de nombreuses cartes (*non fournies ici* - NDLR).

B) La cohabitation en question (par *Philippe Courtin*) :

a) Les rapports des sports avec l'espace

Des exemples peuvent être trouvés de difficultés liées au rapport entre les activités sportives et la nature, l'espace. Les principales se situent avec les activités motorisées.

L'interdiction des activités de jet-ski en Baie de Somme en est une illustration (*cette interdiction est localisée géographiquement et ne concerne pas tout le littoral picard - NDLR*).

Mais mis à part des cas spécifiques, les activités sportives de nature se veulent proches de l'environnement. A ce titre, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) a été le premier à décliner au niveau national et à adapter au contexte français, l'Agenda 21 du mouvement olympique réalisé par le Comité international olympique (CIO).

(L'Agenda 21 du sport français est téléchargeable sur le site du CNOSF : <http://www.franceolympique.com> - rubrique développement durable -).

L'agenda 21 du sport français a pour objectif de permettre à chaque sportif, à chaque fédération, à chaque CROS et CDOS, de prendre en compte les initiatives liées au développement durable.

En Picardie, l'opération nettoyage en Baie de Somme organisée en mai dernier est un exemple de la volonté du mouvement sportif de s'inscrire dans cette démarche.

b) Dynamique de concertation sur l'usage et la protection de l'espace

Le mouvement sportif commence à intégrer le fait qu'il n'est pas le seul utilisateur de la nature. Des colloques comme celui d'aujourd'hui sur la diversification des usages de nature ou encore le Colloque de la fédération régionale de la chasse au printemps 2003 doivent alimenter la réflexion et permettent de continuer d'informer dans ce domaine.

Le CROS de Picardie et les CDOS de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme ont un rôle moteur dans cette action. Une commission régionale des activités sportives nature va se mettre en place dans les prochaines semaines ainsi que des groupes de travail départementaux.

Les représentants des différentes disciplines sportives de nature ont, à travers ces

commissions, le souhait de réfléchir à :

↳ **L'éducation** du mouvement sportif avec un code de bonne conduite des pratiques par exemple, la formation aux textes de lois, à l'Agenda 21, ...



↳ **La promotion** en proposant des axes de développement, des schémas de développement, ...

↳ **La représentation** en devenant une force de proposition auprès des

collectivités territoriales (Conseil régional, conseils généraux, communautés de communes, ...), auprès de certaines administrations ...

Enfin la mise en place des futures commissions départementales des espaces sites et itinéraires (CDESI), sous l'autorité des Présidents des conseils généraux, sera un chantier important dans les mois à venir pour le mouvement sportif.

Des activités sportives controversées : ignorantes ou attentives... voire contribuant à la protection de l'environnement ? Quelques pistes à suivre...

Arnaud Jean, adjoint à la direction nationale de l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP)

(Résumé de l'intervention)

Depuis plusieurs années, les sports de nature constituent un pôle d'intérêt croissant pour la population française. Ruraux, citadins, initiés et débutants partent à l'occasion de week-ends prolongés ou de congés à la découverte de sites naturels afin d'y vivre leur effort sportif. Lors de loisirs, d'entraînements ou de compétitions, ces sportifs utilisent les sites naturels, aménagés ou non, comme des stades ou des terrains de jeux. Le tourisme sportif est même devenu un enjeu important de développement pour certains territoires. Le sportif de pleine nature possède des caractéristiques sociologiques propres et son engouement pour sa pratique correspond à des grandes tendances sociologiques. Les pratiques sportives de pleine nature possèdent toutes un potentiel d'atteinte aux sites traversés et sont donc toutes potentiellement nuisibles à l'environnement. Les plus attendus de ces effets sont les déforestations, les aménagements lourds, les transformations du relief mais, de la randonnée pédestre au vol à voile, toutes impliquent des conséquences sur les écosystèmes. Au-delà de cet impact, les sportifs ne sont pas les seuls à être présents dans la nature ; chasseurs, pêcheurs, cueilleurs de champignons, amis de la nature et autres, tous sont susceptibles de se rencontrer au détour d'un chemin, d'une rivière. Bien entendu leurs attentes de la nature sont différentes, là où certains voient une zone de pêche ou une réserve ornithologique, des kayakistes y verront un stade d'eau vive. Bien entendu, différentes lois et textes régissent les usages de la nature mais des conflits d'usages demeurent.

Un autre aspect conflictuel reste aussi l'accès aux sites naturels qui pose pour certains utilisateurs de la nature, dont les sportifs, de nombreux problèmes.

Ainsi les activités sportives sont plus ou moins décriées, suivant l'image qu'elles ont pu dégager auprès du public et peuvent être la cause de tensions locales ou nationales. Certaines d'entre elles sont sur la sellette et leur existence est mise en péril. En dehors des sites sensibles où leur interdiction s'impose, comment ceux qui pratiquent ces activités peuvent ils œuvrer afin de diminuer leur impact négatif sur les sites ? Les fédérations sportives possèdent ici leur rôle à jouer. Par exemple, l'Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique (UFOLEP) pour le jet-ski et la fédération française de motocyclisme pour le quad mettent en œuvre autour de ces deux activités, si critiquées, un plan d'action afin de sensibiliser, former et responsabiliser les pratiquants sur l'impact de leur activité sur l'environnement et même les faire contribuer à sa protection.

Cet engouement pour les sports de nature est programmé comme croissant par les experts. Il répond aux aspirations actuelles et futures des citoyens. Il s'agit donc d'envisager différentes pistes afin de prévenir les conflits et la préservation de l'environnement touché par ces sportifs. La concertation, par exemple à travers la création des Commissions Départementales des Sites et Itinéraires est une première étape.

La formation des pratiquants, des cadres est aussi un axe de travail essentiel. Depuis décembre 2004, les fédérations sportives disposent d'un outil d'appui reconnu de tous : l'agenda 21 du mouvement sportif. L'UFOLEP a, par exemple, fait de la protection de l'environnement et du développement durable un axe prioritaire de son plan national de développement et mettra en œuvre dès le début 2005, un certain nombre d'actions.

Les espaces naturels : un produit de consommation ? Pratiques et régulations.

Jean-Christian Cornette, Directeur du Syndicat Mixte pour l'Aménagement de la Côte Picarde (SMACOPI)

Nous ne pouvons que regretter que l'auteur de cette communication, malgré nos relances, ne nous l'ait pas faite parvenir (NDLR).

Deuxième séance

Faut-il une cohabitation dans le temps et dans l'espace ? Cas concrets et discussion...

Président de séance : **Vincent Bawedin**

Président fondateur du Comité Nature et Citoyenneté,

Président de la Ligue des Droits de l'Homme et du citoyen (LDH) de la Somme
ATER en géographie à l'Université de Nantes, Géolittomer LETG-UMR 6554 CNRS

Je vous propose de poursuivre avec la seconde séance intitulée : « faut il une cohabitation dans le temps et dans l'espace ? Exemples concrets et discussion ».

La question porte ici évidemment sur les notions de temps et d'espace, la cohabitation, je l'ai dit en ouverture du colloque, étant quant à elle inéluctable : de fait elle existe ! Elle n'est pas toujours simple, il y a des conflits d'usage, mais elle est néanmoins présente.

Comment cependant faire en sorte que chacun puisse pratiquer ses activités préférées sans interférer avec celles d'autrui. Est-ce que les politiques d'aménagement peuvent répondre à cette demande de consensus ? Est-ce qu'une loi peut y contribuer : nous verrons l'exemple des lois chasse des Ministres Voynet et Bachelot avec *le* jour de non-chasse, voire *les* jours de non-chasse comme c'est le cas en Bretagne.

N'y a-t-il pas, dans ce cas un risque de compartimentation de la nature à la fois

spatiale (tel espace pour tel type d'activité) et temporelle (tel jour pour tel type d'activité...)?

Une hiérarchie est-elle envisageable ? Sur quels critères ? On parle par exemple en baie de Somme, dans le cadre de l'O.G.S. (Opération Grand Site), « *de hiérarchiser la répartition et la compatibilité des usages de la nature* » avec les dérives d'administration de la nature que cela implique. Il y certainement des priorités à donner en fonction du type d'activité pratiqué. N'oublions pas non plus qu'il y a des activités professionnelles et pas uniquement des activités de loisirs. Il y a aussi des activités d'intérêt général et d'autres qui répondent davantage à la satisfaction d'un besoin ou d'un plaisir individuel. Peut-on les mettre toutes sur le même plan ?

Le problème est aussi vaste que complexe, j'espère que les interventions qui vont suivre, qui allient réflexion et exemples concrets, permettront une esquisse de réponse et je ne doute pas, en tous cas, qu'elles alimenteront le débat qui va suivre...

Passionnés de nature : l'inéluctable mais complexe entente

Paul-Henry Hansen-Catta, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aisne

Une petite trentaine d'années a suffi pour faire basculer la longue histoire du chasseur. Dans une société née de la campagne où les rapports de l'homme à l'animal, a fortiori de l'homme à la nature, ne faisaient pas débat, tout allait bien pour lui, depuis la nuit des temps. Situation totalement inédite pour le chasseur d'aujourd'hui : l'opinion l'interpelle sur l'air du "pourquoi tu tues ?" Casse-tête existentiel sur fond d'effacement des repères puisque la sensibilité dominante confère à l'animal une humanité impliquant la reconnaissance d'un droit à la vie. De quoi "interpeller grave" celui dont la passion s'accomplit dans la mort du gibier... et sa "dévoration".

Le chasseur est ainsi un homme d'un autre âge. Comprendre cela, à défaut de saisir le bonheur d'être chasseur, c'est entendre une singularité. Et de l'entendement à l'entente, il y a comme l'esquisse des prémices d'un possible échange.

Une autre réalité – qui procède d'une inversion non plus mentale mais sociale des dominances – nécessite quelque arrêt sur image. Les effectifs de la communauté des chasseurs français fondent de 2 à 3 % l'an depuis un quart de siècle ; dans le même espace-temps, la cohorte de ceux qui trouvent en dame nature l'échappée belle à la sinistrose urbaine croît de 10 %. L'équation conduit à envisager d'ici vingt ans, sans grand risque d'erreur, une campagne fréquentée par moins de 700 000 chasseurs et plus de trente millions d'adeptes des « loisirs verts ». D'aucun y voit le règlement annoncé de la question des rapports des uns avec les autres, par élimination des premiers. Nonobstant mon attachement à la chasse, il n'en sera sans doute pas ainsi :

- tant que des petits d'hommes seront poussés par l'obscur désir d'attraper la petite bête fuyant devant eux, la génération des chasseurs ne s'éteindra pas ; aucun ordre moral, aucune évolution des mentalités, aucun "progrès de l'esprit" ne parviendra à extirper, de toutes les

âmes humaines, cet obscur instinct du désir prédateur, hérité du fond des âges ;

- plus la communauté des chasseurs sera réduite, plus elle s'affirmera, sans complexe, dans sa distinction, assumant une identité qui la confortera en sa différence, le communautarisme – à mon avis regrettable, mais galopant – lui assurant de trouver ainsi une place et, au bout du compte, d'être admise au titre d'exception culturelle inoxydable à l'air du temps et insoluble dans la modernité ;

- en dépit d'un droit – émergeant – à la nature, le droit de chasse, en tant qu'attribut du droit de propriété, fait l'objet d'un consensus durablement chevillé à chaque croisée de l'arc idéologique.

Il y aura donc toujours des chasseurs ; il faudra donc faire avec, afin de vivre ensemble la nature, façon, encore inexplorée, de retisser du lien social (ce qui pourrait être salutaire en ces temps d'individualisme triomphant, mais là n'est pas le sujet, encore que ...).

Bien entendu, il serait vain de tenter de dessiner les perspectives d'évolution des relations entre les utilisateurs, les exploitants et les passionnés de nature – les prédateurs et les contemplatifs n'étant pas toujours ceux qui viennent immédiatement à l'esprit – exclusivement en des interactions socio-écologiques.

Celle-ci par exemple : en 1973, 2 millions de chasseurs prélevaient 94 500 cerfs, chevreuils et sangliers quand aujourd'hui ils sont 1 300 000 qui réalisent un tableau national de 882 500 animaux. Et les capacités d'accueil des ongulés sauvages en France sont loin d'être atteintes.

Certains imaginent une régulation administrative de ces densités, comme le malheureux loup en est l'objet. Je préfère penser que les animaux méritent d'être chassés par plaisir plutôt que par obligation, question d'esthétique.

Il peut également ne pas être préjudiciable à la recherche d'une harmonie entre les différents usages de la nature, de retenir, par exemple, l'impact favorable de certains modes de chasse du gibier d'eau sur la conservation des zones humides, de ne pas ignorer les effets positifs de l'intégration des préoccupations cynégétiques sur l'évolution des pratiques culturelles, de reconnaître la fonction de sauvegarde et de restauration des espaces et des espèces que peut remplir très concrètement, mais sans aucun doute insuffisamment encore, le réseau cynégétique.

En son sens premier, « entente » désignait la connaissance approfondie ; la connaissance étant toujours un pas vers l'autre, l'entente devint le fait de s'accorder ; elle indique désormais une relation en bonne intelligence.

Ce cheminement sémantique pourrait indiquer les étapes de notre réflexion : connaissons-nous en nous écoutant, accordons-nous sur des objectifs de préservation, alors deviendrons-nous, peut-être, complices en nature... face aux complices en destruction de ce que nous aimons. Et qui nous unit.

Deux jours hebdomadaires de non-chasse dans le Morbihan : pourquoi et comment ?

Guy Bonnefous, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan

Cette communication est présentée sous la forme d'un dialogue imaginaire entre un chasseur et un jeune non-chasseur. Entre ces deux amoureux de la nature s'engage une discussion passionnée où il apparaît que la mise en place de jour(s) de non-chasse est toute naturelle dans la perspective d'une chasse raisonnée...

Dans le courant du mois de mars, « musardant » avec mon chien Piotr, j'ai rencontré dans la campagne un de mes amis non-chasseur qui m'a posé cette question : « La chasse est fermée, que vas-tu faire maintenant ? ».

Surpris par cette question, qui en fait traduit une certaine méconnaissance qu'a un grand nombre de personnes de ce qu'est la chasse et de ce que font les chasseurs sur le terrain, je lui répondis assez longuement, interrompu de temps à autre par des questions, certes pertinentes, mais qui ont parfois surpris le passionné que je suis :

- Tu vois, lui répondis-je, nous « chassons » douze mois de l'année sur douze.

- Comment ? Je croyais la chasse ouverte seulement 5 à 6 mois par an.

- La chasse ce n'est pas seulement prendre son fusil, siffler ses chiens, se couvrir d'une cartouchière, d'une gibecière et partir éventuellement charger le gibier à la baïonnette - pourquoi pas en brochette ? Il sera plus facile à cuire - en criant à la cantonade : « *femme ! préparez-nous à manger, nous rentrerons affamés.* »

La chasse, certes, c'est tuer du gibier mais c'est aussi faire découvrir et partager nos connaissances, s'entendre et collaborer avec les autres amoureux de la nature qui sont de plus en plus nombreux à courir la campagne à pieds, en vélo voire à cheval, et malheureusement parfois en quads ou en 4x4 (cette catégorie est à faire disparaître car leurs nuisances sont incompatibles avec un partage harmonieux de la nature).

- De quels autres, comment, et de quelles connaissances parles-tu ?

- J'ai deux petits-fils et l'un de mes devoirs de grand-père chasseur, puisque je fus initié par mon grand-père et par mon père, ce sera de les

emmener sur le terrain de mes péripéties cynégétiques. Et là, ils apprendront à lire le

grand livre de la nature : empreintes, laissées, passages, faune et flore.

Ils rencontreront nos amis : agriculteurs, forestiers, vététistes, joggeurs, promeneurs, ramasseurs de champignons, et d'autres chasseurs avec qui ils apprendront à vivre et avec qui, plus tard, ils partageront leurs connaissances réciproques.

- Mais alors c'est un enseignement, en quelque sorte une école de la nature et de l'amitié, ajouta-t-il surpris, une véritable initiation !?

- Oui, car notre priorité c'est de former des jeunes et des moins jeunes et s'ils le désirent, d'aller avec les « non-initiés » à la découverte du terrain, de la faune, de la flore et des chiens.

- Donne-moi des faits précis.

Je sentis un peu de scepticisme dans cette demande.

- La FDC 56 (Fédération des Chasseurs du Morbihan) et son conseil d'administration, ses services techniques et administratifs, son directeur, ont la même politique : aménager le territoire, gérer les populations, développer l'amour de la nature, et en quelque sorte, permettre à nos enfants, petits-enfants et autres « émigrés » de la campagne (c'est-à-dire urbains et périurbains), de retrouver leurs véritables racines. C'est permettre à ceux qui le souhaitent de connaître les pratiques cynégétiques et les règles de sécurité afin de mieux appréhender les techniques de chasse et ainsi de pouvoir pratiquer notre sport en parfaite harmonie avec la nature, ses usagers, qu'ils soient chasseurs ou non-chasseurs. C'est en quelque sorte se retrouver entre amis où règne une convivialité qui fait partie intégrante de notre vie associative. Il faut qu'aujourd'hui, sinon demain, nous puissions parcourir la campagne avec nos chiens et nos fusils sans

heurter la sensibilité de quiconque, en tentant au contraire de faire partager nos émotions, en tentant, pourquoi pas, de convaincre du bien-fondé de notre passion, car passion il y a. L'un de nos meilleurs atouts pour ce faire sont nos

animaux préférés, les chiens, car les messages passent malheureusement parfois mieux par les chiens que par les hommes... C'est à nous de montrer, par notre attitude, que nous ne sommes pas les seuls détenteurs de cette nature et que nous n'avons aucun droit à limiter voire à interdire les aspirations des autres utilisateurs des espaces naturels, à partir du moment où un respect mutuel ainsi que le respect d'un développement durable existent. Mais nous allons plus loin dans notre désir de faire partager ces connaissances. Concrètement, nous avons trois pôles de découverte de la nature. Ces trois pôles nous permettent, grâce à nos animateurs-nature, d'enseigner aux enfants, aux adolescents, aux adultes quelque soit leur âge, ce qu'ils ont perdu ou ce qu'ils n'ont jamais appris ou même voulu apprendre :

- Le premier site d'enseignement est celui du bois de Grisan et du manoir de St Donat à St Nicolas-du-Tertre : c'est là que, depuis 1994, nous avons réalisé trois sentiers d'interprétation : La fourmi et le chevreuil ; le faisan et le lapin ; le blaireau, la bécasse et le pic. Ces animations, dont le concept a été validé par l'Inspection académique du Morbihan, sont toujours suivies par les non-initiés et les initiés avec un immense plaisir car elles leur permettent de vivre en parfaite harmonie avec une faune et une flore qu'ils découvrent bien souvent pour une des toutes premières fois à l'état réel.

- Le second est le Grand Loc'h à Guidel, dont nous avons fait une réserve totale et où notre animateur ne peut plus subvenir aux demandes d'animations tellement elles sont importantes. D'ailleurs, nous venons, grâce au Conseil Général du Morbihan, d'aménager un observatoire pour handicapés qui leur permettra de pouvoir « jouir » au maximum des splendeurs de la nature.

- Le troisième est la forêt domaniale de Pont-Calleck en Berné où, depuis 2 ans, nous faisons une étude (il s'agit d'une première européenne) sur l'impact dérangement/perturbation du couple

hommes/chien sur le comportement de la bécasse. 25 oiseaux ont été munis d'émetteurs-récepteurs permettant d'étudier leur réaction à ces perturbations. Nous allons étudier conjointement avec l'O.N.F. et l'O.N.C.F.S. la possibilité de modifier le milieu sylvestre pour voir si l'on peut garder la population de bécasses la nuit sous bois pour son alimentation. Elles trouveraient ainsi le gîte et le couvert et cela réduirait au maximum la prédation lorsqu'elles vermillent la nuit dans les prairies permanentes pâturées. Cette étude nous permettra de mieux connaître ce bel oiseau donc de mieux le gérer.

- Tu parles de gestion, mais que faites-vous ?

- Avec cette question tu entres en plein dans le domaine de la chasse et des chasseurs. Gérer, c'est d'abord permettre aux chasseurs de trouver un beau gibier naturel sur un beau territoire. Que faisons-nous pour réaliser ce programme ? Nous avons plusieurs actions : protéger par une gestion des prélèvements le gibier sédentaire et le gibier migrateur. C'est aussi pour ce faire que nous avons fait voter en assemblée générale deux jours de non-chasse absolus : cela permet au gibier de se reposer et aux autres utilisateurs de la nature de pouvoir développer leurs activités de loisir. Ce cas de figure existe dans les quatre départements bretons.

C'est ce qui explique aussi la décision commune des 4 départements bretons d'avoir un PMA « bécasse » avec un carnet de prélèvement et un système de marquage, ce qui est valable pour les 4 départements bretons et quelques autres départements français. Ceci devrait pouvoir se généraliser sur le plan national car la gestion de la bécasse, comme nombreux autres migrateurs, ne peut se faire que sur le plan national, voire européen, c'est dire que le chemin sera long et difficile mais il faut bien commencer et cela malgré la colère, la rancune d'un certain nombre de chasseurs qui vivent encore comme si la chasse du 21^{ème} siècle était identique à celle de la fin du 19^{ème} et du début du 20^{ème}. Gérer, c'est donc exercer une chasse raisonnable et raisonnée par la limitation des jours de chasse, par la limitation des prélèvements, par la réintroduction du petit gibier, ce qui n'est pas toujours facile car l'apparition d'une culture moderne intensive avec ce que cela peut

apporter d'avantages et d'inconvénients a non seulement modifié l'aspect de nos campagnes mais a aussi profondément perturbé la faune et la flore.

Certes la nécessité de rentabiliser leur travail a forcé nos amis agriculteurs à utiliser les moyens de culture pas toujours compatibles avec une nature paisible ou faune et flore peuvent exister en parfaite harmonie avec leur milieu.

- C'est bien beau tout cela, mais qui vous aide et qui comprend vos actions ?

- Je viens de t'expliquer ce qu'est pour nous gestion, partage de nos émotions et de nos connaissances et parfois même de nos incompréhensions.

- Tu me parles de gestion mais aussi d'aménagements, qu'entends tu par aménagements ?

- Tu vois : le deuxième enjeu de cette chasse du 21^{ème} siècle telle que nous la concevons c'est l'aménagement du territoire. La plupart de nos chasseurs, avec leurs présidents d'associations, de fédérations, réalisent des couverts permanents (cultures à gibier que j'appellerai culture environnementale) et, depuis quelques années, ont prolongé leur engagement par une opération 'jachère « environnement et faune sauvage ». La Picardie, mieux que toute autre région, a su développer ses 'jachères « environnement et faune sauvage » et leur réussite pour la réhabilitation du petit gibier est presque parfaite car ces couverts permanents permettent l'abri, la nidification, l'alimentation de l'ensemble de la faune sauvage chassable et non chassable. Mais chez nous, où les élevages hors sols sont très importants, ils ont aussi une part importante dans les pièges à nitrates permettant d'améliorer la qualité de nos eaux.

- Tu as dis tout à l'heure que vous ne chassez pas durant deux jours par semaine.

Tu me demandes de donner le « pourquoi » des jours de non-chasse dans le département du Morbihan. Elle est toute simple, pour les chasseurs morbihannais, deux jours de non-chasse représentent une liberté fondamentale : celle de fixer leurs propres règles de gestion pour préserver le gibier et donc s'assurer dans la semaine quelques belles journées de chasse

comme c'est d'ailleurs le cas dans la majeure partie des associations de chasse de notre département. C'est aussi l'occasion, comme je l'ai dit, pour les autres utilisateurs de la nature de s'adonner à leurs loisirs ou occupations. La loi permet, en accord avec le Préfet, de choisir un ou des jours de non-chasse dans chaque département. Tu comprends maintenant que notre approche de la chasse du 21^{ème} siècle est une approche différente. Chasser, pour nous et nos chiens, c'est aussi partager la nature avec ses autres utilisateurs. Nous ne sommes pas honteux de ce que nous prélevons, nous tentons bien au contraire de faire partager cette passion à tous ceux que l'incompréhension et le sectarisme empêchent d'ouvrir les yeux, à ceux qui ne voient dans le sport qu'est la chasse que le fusil : la chasse est une véritable communion avec notre environnement. Certes, nous prélevons, mais dans l'immense majorité des cas, avec un respect de l'équilibre et du maintien « durable » des espèces et des espaces. C'est dire que la chasse d'hier est morte ; pour la chasse d'aujourd'hui et de demain, nous n'allons pas nous retrancher derrière une forteresse de « non » systématique à tout ce qui peut paraître non conforme à nos désirs. Il nous faut, bien au contraire, nous ouvrir au monde extérieur et c'est ainsi qu'il ne s'agira pas de survivre comme certains le faisaient mais de vivre complètement nos passions et de les faire partager. J'espère que demain nos enfants et petits-enfants pourront se retrouver non pas devant leur télé et leur ordinateur mais dans les champs chaque fois qu'il leur en sera possible. Et ce, toute l'année, afin qu'ils puissent apprendre à lire le grand livre de la nature, à vivre notre passion pour les bêtes et les plantes, à travailler pour la réhabilitation des espaces et des espèces, à partager avec les chasseurs et les non-chasseurs ces découvertes. Pour qu'ils sachent, enfin, que rien ne s'obtient sans efforts et qu'ils puissent ainsi redécouvrir leurs véritables racines qui sont et qui resteront terriennes, dont la chasse fait partie intégrante. Dans notre esprit, le chasseur est un amoureux de la nature. Il doit la respecter, tout comme il doit respecter les autres usagers des espaces naturels qu'ils y soient pour leur loisir ou, plus encore, pour leur travail.

Le développement durable : une idée pour vivre ensemble ?

A travers deux exemples picards : le coteau de Chartèves (Aisne) dans la vallée de la Marne et les anciens bassins de décantation de l'ancienne sucrerie de Vauciennes (Oise).

Jean-François Gérard, Membre fondateur de l'association Vie et Paysages, membre du conseil fédéral des Amis de la Terre (France), membre de la Société française pour le droit de l'environnement

&

François Chapelain-Midy, Délégué départemental (Oise) de l'association « Vie et Paysages »*

* (communication orale)

Texte de l'intervention de Jean-François Gérard :

Le sujet qui nous intéresse aujourd'hui, « **diversification des usages de la nature : quelle cohabitation temporelle et spatiale ?** » soulève précisément la question de **notre capacité à concilier** :

- Une **certaine forme de développement de l'activité humaine** dont l'illustration est donnée par l'émergence de nouveaux marchés : loisirs de masse, sports de nature, nouvelles technologies et par une évolution des comportements encouragés par la société de consommation appliquée aux loisirs ;
- La **nécessité de préserver les espaces naturels** exceptionnels et la nature ordinaire, l'équilibre des principaux écosystèmes, la nécessité d'améliorer l'environnement d'une manière générale et de trouver, ici comme ailleurs, les solutions indispensables - nous pourrions dire vitales - aux grandes problématiques environnementales d'aujourd'hui : le réchauffement climatique, la pollution chimique, la maîtrise de l'énergie, la perte de biodiversité, la pauvreté.

L'idée de développement durable, à laquelle je substituerai volontiers celle de développement soutenable, plus appropriée, est née de ce constat général, d'une prise de conscience de la nécessité de « corriger » un modèle de développement non durable, non viable, qui se condamne lui-même.

La déclaration de RIO sur l'environnement

et le développement, en 1992, lors du sommet de la Terre organisé par les Nations unies, révélera le besoin « d'établir un partenariat mondial sur une base nouvelle et équitable ».

Dans le **principe n°1**, « *les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.* »

La nature est ici la condition à « une vie saine et productive ».

Le **principe n°3** dispose : « *Le droit au développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures* ».

Les notions d'équité et d'équilibre s'expriment ici à la fois à l'égard du développement et de l'environnement dans leur acception propre, mais également dans la tension permanente qui s'exerce entre ces deux pôles, entre ces deux entités. Nous retrouvons in fine les termes de notre question : « Quelle cohabitation, temporelle et spatiale, entre les usagers de la nature ? ».

Dans le **principe n°4**, « *Pour parvenir au développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considérée isolément* ».

Les différents usages de la nature doivent donc « intégrer » la protection de l'environnement et la protection de la nature. Il y a nécessité de considérer simultanément les usages de la

nature et l'environnement dans leur confrontation ou leur cohabitation à travers une approche globale et non dissociée.

Cette démarche requise par Rio permet d'éviter la sectorisation de la planète qui conduit inévitablement à repousser toujours plus loin les limites et la capacité de chaque secteur. Cela a conduit à la conception de la nature sanctuaire au-delà de laquelle tout est permis. (Je ne veux pas dire, ici, qu'il ne faut pas parfois constituer des sanctuaires pour sauvegarder par exemple des zones naturelles originelles).

L'idée d'un développement soutenable s'impose progressivement dans les discours et les instruments normatifs, y compris dans notre droit interne avec la toute récente Charte de l'environnement adossée à la Constitution française de 1958.

Si nous pouvons nous réjouir de ce vaste mouvement de prise de conscience, associé à un discours quasi unanimiste annonçant un vaste changement de comportements, tant institutionnel qu'individuel, tant de la sphère publique que privée, il nous faut évidemment être prudent devant ce nouveau langage où l'environnement et la nature pourraient se voir relégués à la seconde place, loin derrière le développement et les usages de la nature. C'est du moins la crainte d'une partie de la doctrine juridique, notamment.

Les justifications sont quasi unanimement partagées avec la prise de conscience de l'état particulièrement préoccupant de notre planète et la menace qui pèse sur les principaux équilibres. Nous ajouterons à cela le lien de plus en plus évident entre l'état de l'environnement et la santé.

Le développement économique doit donc être corrigé ou orienté différemment en tenant compte de deux, voire trois autres piliers indispensables pour assurer le bonheur des hommes, leur survie et permettre aux générations futures de trouver les conditions de

vie indispensables. C'est précisément vers le registre de l'environnement, de la préservation de la nature, de la participation démocratique et du volet social que notre regard doit maintenant se tourner.

La déclaration de Rio, là encore, nous inspire quelques directions. Le **principe n°8** énonce en effet, « *Afin de parvenir à un développement durable et à une meilleure qualité de vie pour tous les peuples, les Etats devraient réduire et éliminer les modes de production et de consommation non viables et promouvoir des politiques démographiques appropriées* ».

A la lumière de ce texte, certains usages de la nature doivent être écartés ou sensiblement « corrigés »

Le développement soutenable appelle une vision large des choses, tant géographique que temporelle, tant humaine que matérielle.

Deux exemples retiennent notre attention depuis bon nombre d'années :

- **Chartèves** avec son coteau dans la vallée de la Marne ;
- **Vauciennes** avec ses bassins dans la vallée de l'Automne. François Chapelain-Midy nous en parlera dans quelques instants.

Dans le premier exemple, les usages en cause sont l'extension de la viticulture, la conservation de sites et milieux naturels typiques des rares coteaux calcaires non encore exploités du vignoble champenois et le site remarquable de l'un des plus beaux villages de la vallée de la Marne.

Il y a près d'une quinzaine d'années, la profession et les propriétaires viticoles ont souhaité exploiter le coteau de Chartèves, rencontrant depuis lors, une farouche opposition des habitants, des naturalistes, des ornithologues, des amoureux de la nature, constitués en association locale et appuyés par beaucoup d'autres.

Dans cet exemple, nous sommes face non seulement à une destruction inévitable de la biodiversité, en particulier de la flore de ce coteau avec ses orchidées, mais également à un risque tout aussi incontournable de dégradation hydrogéologique avec les phénomènes de ruissellement bien connus dans le secteur viticole.

Notre proposition constante depuis plusieurs années a été d'appréhender ce projet à travers la lunette du développement durable et pas seulement à partir de la qualité de l'écosystème du coteau, en intégrant simultanément la protection hydraulique naturelle du village et la préservation de l'essentiel de la diversité avec une cohabitation maîtrisée – j'ajouterai, si possible exemplaire – avec les activités humaines.

Le principe de la création d'une réserve naturelle volontaire, à l'origine avec la garantie des services de l'Etat, en tant que représentant de l'intérêt commun, puis sous la compétence de la Région Picardie, du fait de la transformation récente des réserves naturelles volontaires en réserves naturelles régionales, a été retenu, sans pour autant, qu'elle trouve aujourd'hui, sa concrétisation.

Nous avons ici l'exemple de la difficulté que peut représenter une cohabitation temporelle et spatiale des différents usages de la nature. Je ne peux ici que rappeler le souhait de beaucoup d'entre nous de voir enfin la réserve naturelle régionale se mettre en place et les mesures conservatoires appliquées comme nous en avons fait acte de candidature auprès du Conseil régional de Picardie, il y a déjà fort longtemps ;

Dans le **second exemple**, après la fermeture et la disparition de l'ancienne sucrerie de Vauciennes, la nature a reconquis une zone d'anciens bassins de décantation, seuls vestiges d'une activité industrielle passée. Aujourd'hui, ornithologues et naturalistes se retrouvent régulièrement pour y observer les nombreuses espèces de passage.

Situés sur les contreforts de la vallée de l'Automne, l'avenir de ce site peut compromettre la qualité des sites et de l'Automne.

Dans ces deux exemples, une approche de type « développement soutenable », intégrée le cas échéant à **un agenda 21 local**, peut permettre de mieux prendre en compte simultanément les enjeux d'un territoire, sensibiliser les différents acteurs à ces enjeux, définir des objectifs permettant d'assurer la pérennité d'intérêts communs, rechercher un consensus sur des solutions compatibles avec la nécessaire sauvegarde de l'environnement, de la vie sociale et de l'activité économique.

Enfin, comme le rappelle, le **principe n°10** de la déclaration de Rio : « *La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient....* »

L'agenda 21 local est un outil, un processus engagé à partir d'une réflexion globale sur un territoire et son diagnostic, permettant de définir un cadre dynamique et des actions associant la prise en compte des besoins collectifs et individuels à la nécessité d'une véritable adhésion des différents acteurs.

Et c'est précisément par des échanges avec les acteurs que nous observons les difficultés posées par le développement de nouveaux sports mécaniques, comme les « quads » et certains comportements irrespectueux, comme nous en témoignent certains élus locaux. Ces mêmes échanges nous montrent enfin l'importance sociale et écologique de la conservation ou réhabilitation des anciens chemins ruraux ou chemins de randonnée, de la préservation d'un patrimoine de pays que nos amis défendent. Le développement durable et soutenable constitue, malgré les critiques inhérentes au terme « développement » et sa connotation négative eu égard à ses impacts négatifs sur l'environnement et la nature, **une idée ou un repère pour le « vivre ensemble ».**

Je citerai simplement le titre d'un éditorial de la Revue durable, n°11 de juillet-août 2004, signé par Susana Jourdan et Jacques Mirenowicz : « **Vivre avec les limites et**

partager » qui est en soi suffisamment explicite. La diversification des usages de la nature est possible dès lors qu'elle intègre des limites et implique une solidarité immédiate et une solidarité entre les générations. Des usagers de la nature trop nombreux ou trop omniprésents ou mal encadrés ne laissent jamais les lieux visités indemnes. Détérioration des cultures locales, destruction des

écosystèmes naturels et dénaturation du patrimoine culturel comptent parmi les suites classiques du tourisme de masse.

A titre de repères sur la cohabitation soutenable des usages de la nature, je citerai ces quelques lignes de la future Charte de l'environnement adossée à la constitution française :

- **Art. 1^{er} : « Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et favorable à sa santé. »**
- **Art. 2 : « Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement. »**
- **Art. 3 : « Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir ou, à défaut, limiter les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement. »**
- **Art. 4 : « Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi ».**

La cohabitation entre les différents usages de la nature implique des changements de comportements et des choix raisonnables et

responsables. L'une des pistes pour y parvenir est de développer une sensibilisation de la société tout entière aux impacts des activités de loisirs. Il devra être fait appel aux responsabilités civiques de chacun et aux nécessaires limites, au principe d'une liberté de choix individuelle et d'une souveraineté du consommateur et de son plaisir sur lequel repose le secteur du divertissement, des loisirs et de la consommation.

Je vous remercie de votre attention.

Quelques repères pour un autre modèle de développement :

(Extraits de la Revue Durable, n°11 « Quel tourisme pour la planète fragile ? » juin-juillet-août 2004 bimestriel – www.larevuedurable.com):

- Agence spécialisée **excursions et séminaires sur le thème du développement durable** : www.freiburg-futour.de
- **Paysages en poésie** : L'association Regards du monde veut donner envie aux acteurs touristiques de la région de promouvoir un tourisme doux, quasi contemplatif, loin des grandes infrastructures sportives. www.paysages-en-poésie.ch
- **Hôtels écologiques** pour des « écovacances » : www.rest-hotels.org
- **Paris à pieds** : « Belleville insolite », découvrir le quartier éponyme qui s'étend entre les X, XI, XIX et XX èmes arrondissements de Paris : www.belleville-insolite.org.
- **Vacances à la campagne** : www.accueilchampaetre.be
- **Flâner à dos d'ânes** : www.ane-et-rando.com

Tourisme et développement durable

Bernard Kalaora, Professeur de sociologie à l'Université de Picardie Jules Verne, Conseiller scientifique au Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (CELRL)

Objet : Conséquence de l'évolution des systèmes de valeurs en matières de loisirs de nature sur la gestion des espaces sensibles et « sauvages »

La recherche du ludique : un effet de civilisation

De nouveaux modèles de pratiques sont venus enrichir les loisirs de nature. Au cours de la dernière décennie, on a pu observer une forte poussée des activités individuelles et sportives qui prennent la pleine nature et notamment le littoral pour cadre d'expression. La dimension ludique de ces pratiques devient de plus en plus importante ainsi que leur caractère individuel et de moins en moins codifié. La recherche contemporaine de poly sensorialité qui se manifeste par le désir d'éprouver la nature sur valorise les espaces humides et littoraux comme nouveaux terrains d'aventure. (Sur ce sujet voir Pociello *in* Natures extrêmes page 31, 32, 22). En résulte l'individuation des pratiques, la recherche obsessionnelle de l'authenticité, le culte de la nature et du plaisir des sens (du corps, multi –sensorialité). Roger Caillois avait déjà conçu cette possibilité de construire une sociologie à partir de l'analyse de la configuration ludique que chaque civilisation élabore en puisant dans le stock de tous les jeux possibles, de simulacres et de vertiges. Multiplication des possibles et imagination féconde dans profusion des sports de plein air à la portée de tous et non des seuls professionnels. Il n'imaginait pas que la société puisse valoriser des formes hybrides du vertige et de la compétition en rapport avec la nature et l'utilisation des ressources naturelles à des fins ludiques.

Quelques traits significatifs de l'évolution ;

- Accroissement dans la population des taux d'activités physiques individuelles, inscrites dans les modes de vie de chacun et soutenues par des visées hygiéniques, des projets d'entretien et de bonnes conditions physiques.

- Attraction du rivage de plus en plus forte, étude du Conservatoire sur fréquentation, 28,4 millions de visites sur les sites du CERL, Parc du Mercantour 100 000, Réserve naturelle de la Baie de la Somme, 48 768. Tourisme qui génère des problèmes en termes de gestion, piétinement, dégradation des chemins, camping sauvage, chiens en liberté, déchets, pollutions, délinquances etc....

-Sur le plan qualitatif, diffusion d'un modèle de vitalité juvénile (dynamisme, audace, prise de risque) et goût de l'aventure. Prééminence du mythe de l'éternelle jeunesse qui portait le tout public à s'identifier le plus souvent aux sportifs qui synthétisent ces modèles d'excellence et à la recherche de nouvelles sensations.

-Accroissement des tensions et concurrences liées à une utilisation commune des espaces naturels, surtout littoraux, et au développement exponentiel de nouvelles pratiques : char à voile, speed sail, sports nautiques , surf, wind surf, morrey boogie, body board, engins véhiculant et planants, glissants qui exploitent des énergies extérieures au corps (vagues, vents, pentes) extraites des éléments naturels.

-Imbrication des usages et des espaces. Pour exemple dans les zones humides, les territoires de chasse sont imbriqués dans des réseaux de chemins supports de randonnée, les cours d'eau ne sont accessibles aux pêcheurs que via des cheminements ou à travers des parcelles sur lesquelles d'autres chassent ou se promènent, les itinéraires de randonnée pédestre, équestre, en vélos , en motos, en 4X4, quads, ne cessent de se croiser et de se superposer. Ces phénomènes d'imbrication et de superposition sont appelés à croître vu l'expansion illimitée de la mobilité et de l'innovation en matière d'engins mobiles.

-Passage d'une gestion socialisée des loisirs à une gestion individuelle de pratiques non plus codifiées et standardisées, ce qui ne manque pas de pousser à l'invention permanente et au développement d'un marché de plus en plus segmenté et individualisé pour répondre à cette

surenchère, parfois dangereuse, des prouesses et de recherche de plaisirs nouveaux.

Dans l'interprétation culturelle de ces phénomènes, le succès d'Ushuaia, les attraits du tour du monde à la voile, la fascination pour les profondeurs abyssales, le goût des femmes pour les randonnées, les émotions d'un trekking, le 4X4, tous ces faits sont à considérer comme représentatifs d'un imaginaire collectif de notre histoire.

Contre le surhomme et le culte de la performance, c'est le retour du Dionysiaque, la recherche de la joie de l'improvisation et de la spontanéité de l'enfance. Chacun veut se donner librement des règles contre le climat de crise et de durcissement de la guerre économique et rechercher l'authenticité et la liberté. Les grands espaces naturels restent les lieux où l'outrance est encore possible et où vous pouvez vous autoriser à devenir autre ; se situer ailleurs permet en effet de devenir autre.

Une expérience collective mais des aspirations multiples :

-Existentielles : vécus, subjectivité sont mis en avant, recherche de soi, mise à l'épreuve de soi, hors des sentiers battus.

Dionysos plus que Prométhée, pathologie narcissique, moi archaïque, le registre du « ludus » plutôt que du festif, l'invention plus que la fête. Le souci de soi, du corps de plus en plus important. Le rivage et son évolution est lié à l'historicité du souci du corps, de l'hygiène, du bien être et du mal-être. Autrement dit l'évolution du rivage est liée à l'historicité de la sensorialité.

-Sociales, statutaires, distinctions et ostentations. Consommations ostentatoires, mise en scène du corps et de l'excellence.

-Territorialisation : recherche de paysages emblématiques, de hauts lieux, de grands sites, cristalliser des émois et des souvenirs : l'émoi patrimonial. Mais aussi pour d'autres est valorisée la recherche de contacts avec la nature, immerger son corps dans les éléments naturels (la glisse, mais aussi la gastronomie)

mais paradoxe cette immersion est rendue possible par la technologies de pointe.

Des activités qui consomment de l'espace et des territoires qui s'entremêlent (C. Michel, 2003, page 454 à 458)

Recherche toujours plus grande de la mobilité qui s'accroît au rythme des nouvelles technologies et qui, en retour, multiplie les tensions car ces activités ne peuvent pas toujours cohabiter ensemble. La réponse instrumentale et fonctionnelle en termes de zonage est de plus en plus inappropriée, car l'espace n'est pas infini et extensif. Le problème devient celui d'une cohabitation qui soit gérée, qui résulte d'un choix partagé et qui puisse à la fois tenir compte de la diversité des pratiques, des styles de valeurs spécifiques propres à chacune. De plus ces activités et pratiques doivent être mises en relation avec le milieu qui les supporte, ce qui suppose d'en connaître les impacts sur les dynamiques naturelles et territoriales. Il ne s'agit plus alors d'une simple question d'aménagement, d'un problème techniquement soluble mais de la gestion globale d'un système naturel, économique, politique et culturel (Conflits de valeur et non seulement d'intérêts. Exemple d'incompatibilité 4X4 / randonnée, Chasse/4X4, Pêche/plongée sous marine, Conservation/pêche). Selon cette orientation, il convient de développer des approches collaboratives entre les acteurs à différentes échelles territoriales (commune, département, région, Etat) et de spatialiser les problèmes afin d'identifier les niveaux où leur résolution devient possible. Il faut privilégier la vision territoriale et favoriser les projets et pratiques qui peuvent s'intégrer « durablement » à la vie du territoire d'un point de vue social comme écologique. Changer le regard : non plus comme visée fonctionnaliste mais comme une approche spatiale qui joue sur les complémentarités et les interdépendances ainsi qu'une perspective conséquentialiste, c'est-à-dire considérer les conséquences multiples des activités en termes d'appropriation, de domination, d'impacts et d'emprise spatiale. Ceci revient alors à travailler sur des aires

d'activités et sur les relations qu'elles peuvent avoir entre elles.

Faire des choix de gestion en fonction d'objectifs territoriaux finalisés

- Faire la part du feu entre effet sur l'économie locale, préservation de la qualité du cadre de vie, protection des ressources naturelles et de la biodiversité.

- Se fixer des objectifs, avoir une stratégie pour les atteindre, disposer d'outils d'évaluation (approches multi critères, économique, sociale, environnementale) Peser les critères en fonction de la finalité recherchée, hiérarchiser les buts, accompagner l'offre, organiser et réguler la demande.

- Réguler les relations entre marché et territoire, quelle relation entre ces deux sphères, quel arbitrage entre marché et territoire ?

La logique territoriale doit l'emporter sur la logique de marché. Dans un domaine où l'évolution des activités de loisir est fortement dépendante des innovations technologiques, il faut prendre en compte les ressources et les contraintes du territoire dans ses aspects sociaux et biologiques. Comment conjuguer durabilité du territoire et évolution du marché, vigilance patrimoniale et responsabilisation des acteurs et des habitants. Le territoire littoral est de plus en plus soumis à l'événement, sujet aux phénomènes de mode, à l'évolution technologique et du marché. Difficulté pour le gestionnaire d'identifier un locuteur face à l'explosion individualisée des activités de loisir et face à la vitesse de leur évolution. Individualisation/sociation qui anciennement était constitutif du rapport à la nature ; médiation par le monde associatif (éclatement et mouvant).

- Suppléer à la logique événementielle en intégrant la temporalité par la prise en compte des conséquences directes ou indirectes de nos activités. Identifier les processus irréversibles et les proscrire (par exemple multiplication des parkings, des aires d'accueils, des zonages et abcès de fixation). Par opposition à une

politique de rigidification de l'espace, lui préférer une démarche souple et adaptative à

la dynamique de l'espace, créer des synergies entre activités et espaces et ne pas spécialiser, ce qui revient à opter pour une gestion intégrée plus qu'une gestion fonctionnelle.

Cela n'est possible qu'avec le développement d'une gouvernance territoriale (accord et partenariat entre Etat/Région/ ; Commune/Privé/Public) capable d'anticiper les évolutions territoriales et environnementales et d'en évaluer les conséquences sur l'offre de loisirs à long terme.

- Multiplier les alternatives et les choix, développer des complémentarités entre arrière-pays rural et régions littorales : concept de chaînes de complémentarité.

Identifier des territoires de gestion et d'usages (Charlotte Michel, pages 455,456, 457, 458) et intégrer les questions de gestion de l'environnement dès la phase de réflexion et de conception des pôles touristiques de nature.

- Relier les paysages naturels et la tradition locale d'usage de ces milieux, tenir compte du contexte, pas de création « artificielle ». Intégrer les communes d'arrière pays

Voir travaux de Nacima Baron-Yellés (1992, 2000) :

- Privilégier des axes de stratégie spatiale : ne pas sur concentrer les espaces vulnérables à proximité par exemple de l'estran, ne pas saupoudrer les équipements sur une trop grande surface, créer des liaisons de complémentarité thématique (botanique, ornithologique, historique, cynégétique).

- Développer de nouvelles stratégies économiques (charte entre différents acteurs et partenaires du développement)

Conclusion.

Ces superpositions soulignent la nécessité d'une gestion globale liant la problématique des usages à celle des territoires. La notion de territoires d'usage semble devoir être approfondie pour réguler et gérer des activités

non toujours compatibles entre elles tout en prenant en compte les effets manifestes ou latents de ces activités sur les systèmes écologiques en jeu dans chacun des territoires concernés. Il convient alors de définir et d'identifier des espaces pertinents d'action en fonction de la complémentarité ou non des usages à différents niveaux d'intégration (écologique, paysager, économique, social, foncier etc.) et d'échelle (communale, intercommunale, départementale, régionale, nationale, européenne). Dans une telle perspective, il devient primordial d'avoir une vision territoriale et stratégique des différents projets à mettre en œuvre afin que ces derniers s'intègrent durablement à la vie d'un territoire, c'est-à-dire, sur différents plans, économiques, environnementaux, paysagers, sociaux.

Cette démarche est réflexive au sens où elle mobilise différents registres de compétences, en termes de connaissances des impacts des projets, des flux de fréquentation qu'ils vont générer, des conséquences indirectes sur les équilibres des écosystèmes et sur les dynamiques spatiales (développement territorial inégal par exemple) mais aussi de démocratie, sur la manière dont localement sont introduits les projets et le type de coopération et de partenariat à établir entre les différents acteurs (collectivités, structures intercommunales, acteurs institutionnels tels

que Sports et Loisirs, associations locales, prestataires de services, promoteurs, usagers etc.) pour leur appropriation. Elle vise à une compréhension systémique du territoire, des interdépendances et des interactions entre activités et milieux dans une perspective non seulement fonctionnaliste ou instrumentale de l'aménagement.

Préserver des non-lieux, des friches, se perdre, marcher sans itinéraire (Thoreau, 1854).

Bibliographie :

. Baron-Yellès Nacima (1992) : Le développement d'un tourisme valorisant l'environnement littoral en Marquenterre et Baie de Somme, Magister ENS-Paris.

. Baron-Yellès Nacima (2000) : Recréer la nature, écologie, paysage et société, Paris, Presse de l'ENS.

. Michel Charlotte (2003) : L'accès du public aux espaces naturels agricoles et forestiers et l'exercice du droit de propriété : des équilibres à gérer, Thèse ENGREF, Sciences de l'environnement, Paris.

. Thoreau Henry-David (1854) : Walden ou la vie dans les bois.

Clôture du colloque

Pascal Dacheux, Vice-président du Conseil Régional de Picardie
en charge de l'agriculture et de l'environnement.

La nature, après avoir été longtemps une rente, est devenue un investissement nécessaire. La transition est brutale, les esprits ne sont pas préparés. C'est la mobilisation de tous les acteurs qui doit permettre de réagir promptement. Les usagers de la nature pour des activités de loisir sont des partenaires incontournables. Ils doivent d'abord analyser leurs propres pratiques afin de les améliorer et d'éviter de les rendre néfastes pour les milieux naturels. Ils doivent ensuite rencontrer leurs « concurrents » sur les territoires afin d'apaiser les tensions possibles et de trouver des synergies.

Je pense que ce colloque apporte une pièce supplémentaire à l'édifice sans lequel la nature et la planète tout entière seront les perdantes.

Personnes inscrites au colloque du 9 octobre 2004

Mme Hélène	BAILLY	Club « Jet-évasion »	Quend-plage (80)
M. Hubert	BALEDENT	Responsable associatif - Etangs de la Barette CESR de Picardie	Corbie (80)
M. Thierry	BALEDENT	SMACOPI	Abbeville (80)
M. Christophe	BATICLE	Sociologue, Université de Picardie Jules Verne (UPJV)	Amiens (80)
Mme Nadine	BAWEDIN	Comité Nature et Citoyenneté	Amiens (80)
M. Vincent	BAWEDIN	Comité Nature et Citoyenneté	Amiens (80)
M. Frédéric	BOUCHINET	Groupe d'Etudes Ornithologique de l'Oise	Morienvall (60)
M. Guy	BONNEFOUS	Fédération des Chasseurs du Morbihan	Vannes (56)
Mme Anne	BOTOTSAKO	Fédération Régionale des Chasseurs - Picardie	Amiens (80)
M. François	CHAPELAIN-MIDY	Association « Vie et Paysages »	Veze (60)
M. Pascal	CHARBONNET	CROS Picardie	Amiens (80)
M. Daniel	CHAREYRON	DRDJS Picardie	Amiens (80)
M. Denis	CHEMINADE	Comité National Olympique et Sportif (CNOS)	Paris (75)
M. Jean-Christian	CORNETTE	SMACOPI	Abbeville (80)
M. Gaëtan	COUPLET	Sociologue	Amiens (80)
M. Philippe	COURTIN	CDOS Aisne	Laon (02)
M. Pascal	DACHEUX	Conseil Régional de Picardie	Amiens (80)
M. Marcel	DEKERVEL	Syndicat SUD - Education de Picardie	Amiens (80)
Mme Régine	DEMAIE	Comité Nature et Citoyenneté	Amiens (80)
M. Jean-Claude	DEMAIE	Conseiller municipal	Corbie (80)
Melle Arlinda	DOREZI	Militante associative	Amiens (80)
M. Sylvain	DOURNEL	Etudiant, Université d'Orléans	Orléans (45)
M. Jacques	ESTIENNE	Union Régionale des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP 80)	Amiens (80)
Melle Malorie	FOURE	Etudiante Université de Picardie Jules Verne	Amiens (80)
M. Jean-François	GERAK	Association « Vie et Paysages »	Château-Thierry (02)
M. Paul-Henry	HANSEN-CATTA	Fédération des Chasseurs de l'Aisne	Laon (02)
M. Jean-Marc	HOEBLICH	Maître de conférences en géographie Université de Picardie Jules Verne (UPJV)	Amiens (80)
M. Arnaud	JEAN	UFOLEP	Paris (75)
M. Bernard	KALAORA	Prof. - Université de Picardie Jules Verne	Amiens (80)
Mme. Monique	LAOUT	Ligue des Droits de l'Homme	Camon (80)
M. Jean-Marie	LAOUT	Ligue des Droits de l'Homme	Camon (80)
Mme Dominique	LARIVIERE	Ligue des Droits de l'Homme	Abbeville (80)
M. Gilles	LARIVIERE	Ligue des Droits de l'Homme	Abbeville (80)
Mme Colette	LEJON	Ligue des Droits de l'Homme	Amiens (80)
M. Frank	MONCOMBLE	Comité Nature et Citoyenneté	Amiens (80)
Mme	NEDELEC		Poix (80)
M. Alain	NEDELEC	Comité Nature et Citoyenneté	Amiens (80)
M. Alain	PECCARD	DRDJS Picardie	Amiens (80)
M. Daniel	PIPART	Comité Régional de la Randonnée Pédestre	Ailly sur Noye (80)
Mme Christiane	PIOT	Comité Nature et Citoyenneté	Camon (80)
M. Jean-Louis	PIOT	Conseiller Général - Maire adjoint	Camon (80)
M. Jean-Louis	PUCHALA	FCPE	Amiens (80)
Mme Marie- Martine	ROUSSEL	Ligue des Droits de l'Homme	Camon (80)
M. Thierry	RIGAUX	Conseil Régional de Picardie	Amiens (80)
M. Laurent	ROY	DIREN Picardie	Amiens (80)
M. Christophe	TELLIER	CROS Picardie	Amiens (80)
M. Jean-Michel	WARIN	Enseignant retraité	Amiens (80)

Organisé le 9 octobre par le Comité Nature & Citoyenneté dans le cadre des Semaines Régionales de l'Environnement, ce colloque a bénéficié du soutien financier de la DIREN et du Conseil Régional de Picardie et de l'appui scientifique du Laboratoire CNRS Géolittomer LETG - UMR 6554 de l'Université de Nantes. Plusieurs associations ont également contribué à son bon déroulement (voir la page de couverture des Actes).

Colloque national « Diversification des usages de la nature : quelle cohabitation temporelle et spatiale ? »

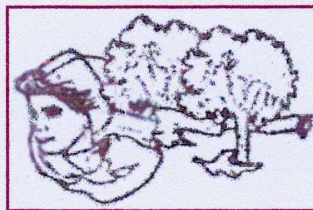
Ce colloque national a été organisé par le Comité Nature & Citoyenneté le 9 octobre 2004 à Amiens, dans le cadre des Semaines Régionales de l'Environnement (SRE).

Nature & Citoyenneté est un comité fédérateur qui a vocation à rassembler les différents « usagers de la nature » afin d'aboutir, après concertations et échanges, à un partage harmonieux des espaces naturels (respect des droits des différents usagers de la nature) dans une perspective de développement durable (souci d'activités respectueuses de la biodiversité). Aujourd'hui, près d'une vingtaine d'organisations ont adhéré à cette structure régionale agréée par les Ministères de l'Education Nationale et de l'Ecologie & du Développement Durable.

Rassembler, débattre, réfléchir ensemble pour agir, tels étaient les objectifs de ce colloque qui a vu la participation d'une cinquantaine de personnes issues de différentes sphères : celles des sports et loisirs de pleine nature, de la chasse, de la recherche universitaire, des organismes d'Etat en charge de la sauvegarde du patrimoine (Conservatoire du Littoral, par exemple), des associations agréées au titre de la protection de l'environnement, des acteurs politiques, de l'éducation... toutes ayant en commun le fait d'être des **citoyens**.

« *Diversification des usages de la nature : quelle cohabitation temporelle et spatiale ?* ». Il s'agissait de la réflexion centrale qui a permis la tenue de ce colloque. Cette question est si vaste que nous n'avons pas la prétention d'avoir répondu à toutes les problématiques qu'elle engendre. En revanche, nous pouvons dire que nous avons globalement posé les problèmes tels qu'ils se présentaient, nous avons tracé le chemin vers de possibles initiatives visant à atteindre les objectifs statutaires de notre organisation rapidement évoqués plus haut : le partage des espaces naturels dans une perspective de développement durable et dans un respect et une connaissance mutuels des différents acteurs sans oublier la connaissance et la protection des milieux naturels qui les accueillent. Bref, garder la volonté farouche de faire primer **l'intérêt général** dans le domaine de l'environnement.

Ce colloque n'aurait pas pu voir le jour sans l'aide de l'Etat (DIREN Picardie) et d'une collectivité locale d'importance (Conseil Régional de Picardie), qu'ils en soient encore remerciés.



Comité Nature & Citoyenneté - 3, place Dewailly 80000 Amiens

Prix : 10,00 euros

